



# CHARTRE D'ENGAGEMENT

**FONDATION  
PETITS FRÈRES  
DES PAUVRES**  
Reconnue d'utilité publique



# LA FONDATION

## **VALEURS : celles d'Armand Marquiset et des Petits Frères des Pauvres**

La Fondation adhère pleinement aux valeurs des Petits Frères des Pauvres, inspirées de son fondateur Armand Marquiset.

Elle respecte la valeur unique et irremplaçable de chaque personne humaine, la dignité de tout homme et de toute femme, quels que soient leur origine, leur situation et leur état physique ou social et la liberté fondamentale de chacun et elle encourage la fraternité et la fidélité.

## **VISION : un soutien à long terme intégrant toutes les conditions de vie des personnes âgées, démunies, isolées**

Ces dernières années, la société a beaucoup évolué : les modes de vie ont changé, les difficultés s'aggravent (chômage, COVID-19, baisse des allocations, hausse des prix...) et la vie est plus longue. Le risque de vieillir pauvre, dépendant et isolé s'est donc accru.

La Fondation souhaite apporter des solutions innovantes aux personnes âgées démunies. Elle estime que seul un soutien global durable permet de rompre le cycle de la précarité et d'accompagner les bénéficiaires sur la voie d'une fin de vie paisible.

## **MISSION : développer et financer les solutions les plus adaptées aux personnes âgées fragilisées**

Forte de l'expertise de terrain de son association fondatrice, qui accompagne au quotidien depuis 1946 les personnes âgées isolées et démunies en recréant du lien social, la Fondation des Petits Frères des Pauvres intervient sur des sujets croisés liés au vieillissement, à la pauvreté et à l'isolement.

Ainsi, la Fondation des Petits Frères des Pauvres :

- **mène des programmes d'action**, liés notamment au logement et à l'hébergement des personnes âgées, pauvres ou isolées, via sa fondation abritée Bersabée
- **soutien financièrement dans la durée des programmes d'actions**, menés par l'Association les Petits Frères des Pauvres ou d'autres associations œuvrant dans le même but
- **mobilise différents acteurs autour de ces actions** : associations partenaires, mécènes, philanthropes. En particulier, elle abrite des fondations à qui elle offre ses compétences administratives, juridiques et financières, pour élaborer et mettre en œuvre les projets de leurs fondateurs au service de personnes démunies de plus de 50 ans
- **contribue à l'essor de nouvelles solutions**, qui pourront être mises en œuvre demain par l'Association les Petits Frères des Pauvres et finance des projets d'études et de communication dans le domaine du vieillissement, de la pauvreté ou de l'isolement.



Afin de mettre en œuvre le projet  
de la Fondation des Petits Frères des Pauvres,

## LE BÉNÉVOLE S'ENGAGE À

- partager les valeurs de la Fondation dans le cadre de sa mission
- participer à la vie de la Fondation
- participer en toute responsabilité sur la durée de sa mission
- travailler en équipe, dans le respect des règles et procédures en vigueur et collaborer avec convivialité
- accepter de se former pour mieux remplir les missions qui lui sont confiées
- ne tirer aucun profit financier direct ou indirect de sa mission
- faire preuve de respect envers toutes et tous : les personnes âgées, les salariés et les autres bénévoles
- observer les règles d'éthique (aucun comportement sexiste, raciste, harcèlement moral ou sexuel...) et de confidentialité
- maintenir une indépendance complète à l'égard du politique ou du religieux

# LA FONDATION S'ENGAGE À

- accueillir et intégrer les bénévoles selon leurs désirs et leurs compétences
- définir les rôles de chacun et coordonner les actions
- apporter les soutiens nécessaires et proposer les formations adaptées
- valoriser l'expérience de tous et favoriser les échanges
- organiser l'évaluation régulière des actions et les adapter à l'évolution des besoins.
- rembourser ses dépenses, préalablement autorisées, engagées pour le compte de la Fondation,
- couvrir, par une assurance adéquate, les risques d'accidents causés ou subits par le bénévole dans le cadre de ses activités,
- si souhaité, aider le bénévole à faire reconnaître ses compétences acquises dans le cadre des procédures de VAE.